

Département des Affaires juridiques  
Décision : DAJ2021-124

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié**  
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu le décret du 26 novembre 2018**  
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu le code de la défense**  
et plus spécifiquement l'article R1332-5 et les articles R2311-1 à R2311-9

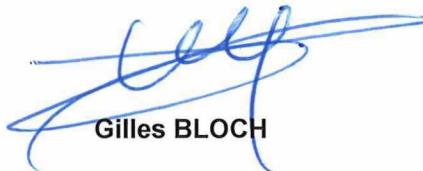
**Attendu que Monsieur Jean-Claude Sarron est une personne habilitée**  
dans les conditions prévues par les articles R2311-1 et suivants du code de la défense, relatifs à la  
protection du secret de la défense nationale

**Vu la décision DAJ n°2016-134 du 1<sup>er</sup> mars 2016**  
relative à la nomination du Fonctionnaire de Sécurité de Défense auprès du Président-directeur général de  
l'Inserm ;

**DECIDE :**

- Article 1 :** Monsieur Jean-Claude SARRON, Fonctionnaire de Sécurité de Défense auprès du Président-directeur général de l'Inserm, exerce la fonction de délégué pour la défense et la sécurité.
- Article 2 :** Monsieur Jean-Claude SARRON, délégué pour la défense et la sécurité, représente l'opérateur d'importance vitale auprès de l'autorité administrative pour toutes les questions relatives à la sécurité des installations et aux plan de sécurité.
- Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 3 mai 2021.

**Le Président-directeur général**



**Gilles BLOCH**